



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

Diffusion

Fo	MM. Maudet
No 525/11	Pagani
	Mmes Salerno
	Alder
	MM. Kanaan
	Moret
	Burri
	Macherel
	Voirol
	Mmes. Charollais
	Heurtault
	Bachmann
	Koelliker
	Payeras
	Koch
	Luthi
	MM. Krebs
	Lévrier
	Zagato
	Emeterio
	Thierrin
	Mermillod
	Schweri
	Service juridique
	SCM
	Dossiers - doc
	SB

PR-832

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 5 AOUT 2011
Séance CA du:
Décision:
Inter par:
Copies:

DÉCISION

du 28 JUIL. 2011

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 17 mai 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 17 mai 2011,
ayant pour objet :

un crédit de 1 570 000 F destiné à l'organisation d'un concours
d'architecture et aux études pour la construction d'une crèche, d'une
salle de gymnastique, d'un restaurant scolaire et de locaux parascolaires
sur les anciens terrains des SIG à la Jönction, situés boulevard Saint-
Georges 21, sur les parcelles N^{os} 3340 et 4188, feuille 6 de Genève,
section Plainpalais,

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève	2 ex
SSCO-SF	1 ex
SSCO	2 ex